



## Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale  
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

[dg@st-sylvestre.org](mailto:dg@st-sylvestre.org)

[info@st-sylvestre.org](mailto:info@st-sylvestre.org)

Téléphone 418-596-2384 \*4 / Télécopieur 418-596-2375

### Avis Public

#### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

**48, route Beauvillage St-Sylvestre (lot #4 212 410)**

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre qui se tiendra le **lundi 7 février 2022, à 20h**, selon les consignes sanitaires en vigueur, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Autoriser la construction d'une bergerie qui fait partie d'un élevage mixte qui ne respecte pas les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole à l'article 15.8 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Sylvestre.

Conformément à l'Arrêté numéro 2021-054 du *ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

**Une consultation écrite** sur cette demande de dérogation mineure aura lieu **du 24 janvier 2022 au 7 février 2022**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (voir formulaire ci-bas) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à St-Sylvestre, le 24 janvier 2022

---

*Marie-Lyne Rousseau*

Directrice générale et secrétaire-trésorière  
De la Municipalité de St-Sylvestre  
Le 24 janvier 2022



## Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale  
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

[urbanisme@st-sylvestre.org](mailto:urbanisme@st-sylvestre.org)

Téléphone : 418-596-2384 poste 3 / Télécopieur : 418-596-2375

## Commentaires en lien avec une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel

En lien avec la directive du gouvernement du Québec liée à la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiendront selon les consignes sanitaires en vigueur. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h la journée même de la séance du conseil municipal à laquelle ce dernier statuera sur la demande.**

### Adresse visée ou # de lot de la demande

(Se référer à l'avis public)

Date de la séance du conseil municipal à laquelle le conseil va statuer sur la demande (se référer à l'avis public)

<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
JJ		MM		AAAA

### Votre identification

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### Commentaires ou questions

Vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal

---

---

---

Transmettre par courrier au 423-B rue Principale, St-Sylvestre, Québec G0S3C0

Ou par courriel à [urbanisme@st-sylvestre.org](mailto:urbanisme@st-sylvestre.org)



## Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale  
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

urbanisme@st-sylvestre.org

Téléphone : 418-596-2384 poste 3 / Télécopieur : 418-596-2375

### DM-48 route Beaurivage

#### Informations pour analyse :

Disposition règlementaire :

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ( <b>situation projetée</b> )	270.9 mètres	174 mètres (voisin #1) 200 mètres (voisin #2)	96.9 mètres 70.9 mètres
Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ( <b>situation actuelle</b> )	278 mètres	174 mètres (voisin #1) 200 mètres (voisin #2)	104 mètres 78 mètres

N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.